Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 035-213500143-20260519-D26_065-DE

BAIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/05/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	22	23

Vote
A l'unanimité Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 19 Mai à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bais s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CLOUET Nathalie, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 13/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 13/05/2026.

Présents : Mme CLOUET Nathalie, Maire, Mmes : AMET Patricia, CHEDEMAIL Vanessa, GARDAN Emma, GAUVRIT Molly, HAIGRON Amandine, HEINRY Manuella, LE CASTREC Marine, LEVACHER Martine, MARECHAL Fanny, MARION Carina, MM : BOURMALO Romuald, GILBERT Loïc, GLINCHE Eric, GUYON Django, HOGREL Olivier, MALVAUT Frédéric, PONDAVEN Loïc, POTTIER Christian, SEBILLET Sébastien, TIRIAU Jean-Hugues, VALOTAIRE Denis

Absent(s) ayant donné procuration : Mme MOREL Patricia à Mme LEVACHER Martine

A été nommé(e) secrétaire : M. GLINCHE Eric

26-065 – Projet de révision du Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage d'Ille-et-Vilaine 2026–2032

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;
Vu le projet de Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage d'Ille-et-Vilaine pour la période 2026-2032, élaboré conjointement par l'État et le Département d'Ille-et-Vilaine ;

Considérant que le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage constitue un outil essentiel pour organiser les conditions de passage, de séjour et d'habitat des gens du voyage sur le territoire départemental ;

Considérant que la révision du schéma 2026-2032 s'inscrit dans une démarche de concertation approfondie, associant les EPCI, les communes, les associations représentatives des voyageurs et les partenaires institutionnels ;

Considérant que le schéma révisé vise à répondre aux besoins identifiés en matière d'accueil, d'habitat et d'inclusion sociale des gens du voyage, tout en renforçant la coordination départementale et la solidarité entre les territoires ;

Considérant que le schéma révisé prévoit des orientations fortes pour améliorer les conditions d'accueil, moderniser les équipements existants et développer une offre d'habitat diversifiée et adaptée aux besoins des familles ;

Considérant que la Ville de Bais, en tant que collectivité territoriale, est appelée à émettre un avis sur le projet de schéma révisé ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'émettre un avis favorable au projet de révision du Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage d'Ille-et-Vilaine pour la période 2026–2032 ;**
- **D'autoriser Madame le Maire à transmettre le présent avis aux services de l'État et au Conseil**

Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 035-213500143-20260519-D26_065-DE

départemental d'Ille-et-Vilaine.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 20/05/2026

Le Maire
Nathalie CLOUET

Secrétaire de séance
M. GLINCHE Eric

MAIRIE DE BAIS
ILLE-ET-VILAINE